



Stahl Parent B.V.

CODE DE CONDUITE DU PARTENAIRE COMMERCIAL

Septembre 2025

1. Introduction

STAHL s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité sociale et environnementale et de conduite éthique, telles que décrites dans le Code de conduite de Stahl Parent B.V. (« STAHL »). STAHL exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes de ce Code de conduite (« Code ») et qu'ils agissent conformément à ces principes (ou qu'ils fassent preuve de politiques et de normes équivalentes) et dans le plein respect de toutes les lois et réglementations applicables.

STAHL attend des fournisseurs et/ou des partenaires commerciaux qu'ils adoptent une approche proactive dans l'établissement et le maintien des normes énoncées dans le présent Code et qu'ils les appliquent avec responsabilité et intégrité. Le partenaire commercial est tenu d'accepter les conditions du présent Code et de reconnaître que tout écart constaté peut avoir un effet négatif sur la relation avec STAHL, y compris une interruption potentielle (immédiate) de la relation commerciale. Le partenaire commercial s'engage, en signant le présent Code, à respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation applicables. Ce Code fait donc partie intégrante de l'accord entre le partenaire commercial et STAHL. Pour vérifier le respect du Code, STAHL consulte périodiquement le partenaire commercial, soit directement, soit par l'intermédiaire de systèmes de vérification indépendants tels qu'Ecovadis. STAHL a le droit de s'entretenir avec les employés du partenaire commercial et de les former directement afin de respecter pleinement le Code. Le cas échéant, STAHL peut demander qu'un audit soit effectué par un prestataire de services tiers désigné par STAHL. Le Code oblige le partenaire commercial à coopérer pleinement à cette enquête.

STAHL attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les réglementations nationales et qu'ils mènent leurs activités conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, aux normes de l'Organisation internationale du travail et aux principes directeurs du Pacte mondial des Nations Unies. STAHL met l'accent sur les domaines d'intérêt spécifiques suivants.

2. Principes généraux des affaires, comportement éthique et l'intégrité

RÉGLEMENTATION : Le partenaire commercial exerce ses activités dans le respect total des lois et réglementations internationales et nationales applicables à ses activités commerciales, et obtient tous les permis nécessaires.

INTÉGRITÉ COMMERCIALE : STAHL applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Le partenaire commercial ne s'engage dans aucune forme de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou de pots-de-vin pour obtenir un avantage injuste ou inapproprié. Le partenaire commercial respecte toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables dans les pays dans lesquels il opère, y compris toutes les conventions internationales anti-corruption applicables. STAHL ne contribue à aucune forme de « vente liée » ou de « vente subordonnée », initiée par un média.¹ STAHL attend de ses partenaires commerciaux qu'ils

¹ La vente liée existe entre autres lorsqu'un média fait dépendre la publication d'un article rédactionnel d'un client du fournisseur de l'achat publicitaire par (entre autres) ce fournisseur.

fassent preuve de transparence en ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels susceptibles d'influencer une décision commerciale de STAHL ou une relation avec un partenaire commercial.

CONCURRENCE LIBRE ET EQUITABLE : STAHL se comporte de manière transparente et équitable sur le marché. Le partenaire commercial doit apprécier la concurrence libre et loyale dans le monde entier et se conformer aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence.

CONFIDENTIALITÉ/PROTECTION DES DONNÉES : Le partenaire commercial protège toutes les informations et données confidentielles fournies par STAHL et ses partenaires commerciaux respectifs. Ces informations et données doivent être utilisées conformément à l'objectif convenu. La confidentialité des informations échangées dans le cadre des affaires doit également être respectée. En cas de traitement de données personnelles, STAHL s'attend à ce que les droits personnels et la vie privée des personnes concernées soient protégés. Le partenaire commercial doit se conformer aux lois sur la protection des données et la sécurité de l'information et aux exigences réglementaires, y compris les meilleures pratiques, lors de la collecte, du stockage, du traitement, de la transmission, de la destruction et de la divulgation des informations personnelles. Le partenaire commercial doit prendre des mesures de sécurité adéquates, tant au niveau technique qu'organisationnel, pour protéger les données à caractère personnel.

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Le partenaire commercial respecte les droits de propriété intellectuelle et protège les informations relatives aux clients. Le partenaire commercial gère la technologie, les outils/programmes d'intelligence artificielle et le savoir-faire de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS : Le partenaire commercial doit garantir la qualité et la sécurité des matériaux et des produits fournis, y compris l'utilisation de matières premières, conformément à la législation des pays concernés.

3. L'environnement

GÉNÉRALITÉS : STAHL s'engage à protéger l'environnement, et la responsabilité environnementale est au cœur de notre mode de fonctionnement. Le partenaire commercial élabore, met en œuvre et maintient des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement.

RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES : Le partenaire commercial respecte l'environnement et se conforme à toutes les législations et réglementations (supra) nationales en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Le partenaire commercial doit mener ses processus commerciaux de manière à garantir le respect de la législation.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : Outre les exigences législatives, STAHL encourage vivement ses partenaires commerciaux à soutenir et promouvoir les bonnes pratiques et les normes élevées de gestion de l'environnement, afin de réduire collectivement l'empreinte environnementale, de lutter contre le changement climatique et de parvenir à une plus grande transparence dans nos chaînes d'approvisionnement. La mesure de l'impact environnemental à l'aide de la méthodologie de l'analyse du cycle de vie (ACV) est également considérée comme une bonne pratique. STAHL encourage ses partenaires à utiliser l'ACV pour estimer l'impact de leurs produits sur l'environnement, et à partager de

manière transparente les informations sur le carbone associé à leurs produits et services lorsque STAHL le demande.

TRAITEMENT DES DÉCHETS ET DES SUBSTANCES DANGEREUSES : Le partenaire commercial suit une approche systématique pour identifier, traiter, réduire et éliminer ou recycler les déchets de manière responsable. Les interdictions applicables à l'exportation de déchets dangereux doivent être respectées. Les produits chimiques ou matériaux spécifiques qui présentent des risques pour l'environnement selon les normes en vigueur doivent être identifiés et gérés de manière à garantir la sécurité lors de la manipulation, du transport, du stockage, de l'utilisation, du recyclage ou de l'élimination.

PLATES-FORMES DE COLLABORATION : Les initiatives de conformité chimique telles que le Zero Discharge of Hazardous Chemicals (ZDHC) et la Renewable Carbon Initiative, qui promeut la dé-fossilisation dans l'industrie chimique, sont des exemples d'initiatives et de normes sur lesquelles STAHL encourage ses partenaires commerciaux à s'aligner, le cas échéant. Ces initiatives vont promouvoir des approches collaboratives qui permettront à STAHL et à ses partenaires commerciaux de travailler en étroite collaboration pour atteindre les objectifs environnementaux de STAHL.

4. Le volet social

GÉNÉRALITÉS : Le partenaire commercial mène ses activités dans le respect des droits de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.

DISCRIMINATION : Le partenaire commercial respecte inconditionnellement toutes les dispositions antidiscriminatoires de la législation et des réglementations nationales (supra) et ne participe à aucune forme de discrimination ou d'inégalité de traitement injustifiée en matière d'embauche, de rémunération, de formation, de promotion, de licenciement ou de retraite fondée sur l'appartenance ethnique, l'origine nationale, la couleur, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, la situation matrimoniale, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un syndicat ou l'affiliation politique. Les partenaires commerciaux doivent veiller à ce que les employés puissent travailler dans un environnement exempt de harcèlement ou d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal.

ESCLAVAGE MODERNE : l'esclavage moderne, ou toute forme de travail forcé ou obligatoire, est une violation des droits de l'homme. STAHL adopte une position ferme contre l'esclavage moderne et s'efforce de garantir des normes élevées en matière de droits du travail. STAHL condamne toute forme d'esclavage moderne et de travail des enfants, et ne participe pas à la traite, au recrutement ou à l'accueil de personnes, par la menace ou l'abus de pouvoir. Stahl permet à ses employés de démissionner à tout moment. En se comportant de manière éthique et honnête avec tous ses partenaires, STAHL s'engage à faire en sorte que l'esclavage moderne ne se produise pas ailleurs et s'efforce de ne faire des affaires qu'avec des organisations qui respectent des principes similaires.

LA GESTION DES MINÉRAIS DE CONFLIT : Pour les minerais de conflit tels que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or, ainsi que d'autres matières premières telles que le cobalt, le partenaire commercial met en place des processus conformes aux lignes directrices de l'OCDE afin de faire preuve de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement responsables pour les minerais provenant de zones de conflit et de zones à haut risque.

SALAIRE ET HEURES DE TRAVAIL ÉQUITABLES : Le partenaire commercial se conforme à toutes les législations et réglementations nationales (supra) concernant les heures de travail, les salaires minimums,

Stahl | Code de Conduite du Partenaire commercial | Pour Stahl Parent BV et les sociétés affiliées à usage interne uniquement. Stahl Parent BV se réserve le droit de modifier, mettre à jour ou retirer ses politiques d'entreprise sans préavis. Version: Septembre 2025.

les salaires pour les heures supplémentaires et les avantages sociaux. STAHL attend des fournisseurs qu'ils fournissent à tous les travailleurs des informations écrites sur les conditions d'emploi. La rémunération doit au moins correspondre au salaire minimum national applicable. Les heures de travail ne doivent pas être excessives et doivent être conformes à la législation locale.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE : STAHL attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits fondamentaux des travailleurs de former des syndicats, d'y adhérer ou d'envisager d'y adhérer, et de s'engager dans des négociations collectives. La non-discrimination et l'absence de représailles doivent être garanties pour les travailleurs engagés dans des syndicats.

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCE : Le partenaire commercial respecte toutes les législations et réglementations nationales (supra) s'appliquant au travail des enfants, conformément à la convention 138 (âge minimum) et à la convention 182 (pires formes de travail des enfants) de l'Organisation internationale du travail. Le partenaire commercial n'utilisera pas de travail effectué involontairement sous la menace d'une sanction.

SANTÉ ET SÉCURITÉ : le partenaire commercial doit mettre en œuvre des politiques strictes dans le but de créer un environnement de travail exempt d'incidents et de blessures pour tous les employés et les sous-traitants travaillant sur le site. Les travailleurs doivent être protégés contre une surexposition aux risques chimiques, biologiques et physiques, et doivent recevoir les informations de sécurité et les équipements de protection appropriés pour prévenir les incidents, les blessures et les maladies professionnelles. À tous les niveaux, le partenaire commercial jouera un rôle actif dans l'identification et la correction des situations dangereuses (pour la santé). Les installations de travail doivent être correctement entretenues et conformes aux réglementations applicables en matière de protection contre l'incendie et de sécurité.

5. Gouvernance et mise en œuvre

L'organe de gouvernance le plus élevé du partenaire commercial (par exemple, le conseil d'administration) est responsable en dernier ressort du respect du présent code et de la conformité aux codes et lignes directrices pertinents en matière de gouvernance. Cet organe devrait également être transparent sur la structure de gouvernance de son organisation et fournir, si nécessaire, des raisons valables pour tout manquement au présent Code (en utilisant le principe « se conformer ou expliquer »).

STAHL attend de ses partenaires commerciaux qu'ils identifient les risques de non-conformité dans leurs chaînes d'approvisionnement et qu'ils prennent les mesures appropriées. En cas de suspicion de violations, le partenaire commercial informe rapidement STAHL des violations et des risques pertinents identifiés ainsi que des mesures prises.

STAHL attend de ses partenaires commerciaux qu'ils travaillent avec leurs propres fournisseurs et partenaires afin d'appliquer des valeurs similaires à celles décrites dans le présent Code de conduite dans leur propre chaîne d'approvisionnement.

6. Prendre la parole

STAHL souhaite apporter une contribution positive à la vie de ses employés, de ses clients, de ses partenaires commerciaux, de ses investisseurs et de la société dans son ensemble. Pour ce faire, STAHL cherche à maintenir un dialogue sain et ouvert avec toutes ses parties prenantes dans le monde entier et à développer une compréhension mutuelle avec elles sur les sujets pertinents.

STAHL encourage les parties prenantes à faire part de manière proactive de leurs préoccupations concernant les questions de conformité mentionnées dans le présent Code de conduite. Notre mécanisme formel de règlement des griefs et notre politique de dénonciation sont ouverts à tous les employés de STAHL ainsi qu'à toute personne extérieure à STAHL. Il s'agit d'un moyen de soulever et de discuter des questions de conformité et des plaintes en toute confiance. Le signalement peut se faire de manière anonyme. La protection s'applique au dénonciateur.

STAHL attend de ses partenaires commerciaux qu'ils encouragent tous leurs employés et travailleurs à signaler de manière proactive leurs problèmes de conformité par le biais du mécanisme de règlement des griefs/de dénonciation de STAHL. Les dénonciateurs qui ont, de bonne foi, fait un rapport sur des questions de conformité ne doivent pas être affectés de quelque manière que ce soit du fait de ce rapport, et STAHL ne tolérera aucune mesure de rétorsion à leur encontre.

Les griefs et/ou la suspension du non-respect de ce code peuvent être exprimés par le biais de la ligne de communication de STAHL pour les dénonciations : whistleblower@stahl.com ou signalés par le biais du formulaire Internet qui se trouve sur le site web de STAHL (voir <https://www.stahl.com/sustainable-development/policies-statements-reports/policies-statements>).

SIGNATURE DE CONFORMITÉ

Partenaire commercial CoC

Organisation :

Nom:

Titre:

Lieu et date:

Signature:
